

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/03/2015

Réception par le Prefet : 17/03/2015

Publication : 20/03/2015



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2015-3-2-7

Séance du vendredi 13 mars 2015

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### **INSTITUT FRANCO-ALLEMAND DE RECHERCHES DE SAINT-LOUIS AVENANT FINANCIER N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT 2014/2015**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2014-2-2-7 du 21 février 2014 relative à la convention de partenariat 2014/2015 du 26 mars 2014 entre le Département du Haut-Rhin et l'Institut de franco-allemand de recherches de Saint-Louis,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015- du 19 février 2015 relative au budget primitif du Service du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'avenant financier n° 1 à la convention de partenariat et de financement 2014/2015 du 26 mars 2014 avec l'Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis pour les projets de recherche TEAM Level 2 et TEAM-Smart-Cam, joint en annexe à la présente délibération, et autorise le Président du Conseil Général à le signer,
- Décide d'allouer une subvention de fonctionnement maximale de 73 908 € à l'Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis pour la poursuite de ces deux projets,

- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le Programme F725 – Enseignement Supérieur et Recherche, chapitre 65, fonction 23, nature 6574 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions